

PACTE 2012

**POUR UNE SOCIÉTÉ
OUVERTE À TOUS!**

12 engagements républicains



PACTE APF

POUR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE A TOUS !
12 engagements républicains dès 2012

LIBERTÉ ÉGALITÉ

En 2012, nous sommes invités à élire un nouveau président de la République et de nouveaux députés.

Ces élections sont déterminantes pour l'avenir de notre pays et de l'Union européenne.

Ces élections le sont également pour tous les citoyens qui doivent saisir l'occasion d'exprimer leurs préoccupations quotidiennes, leurs attentes, leurs espoirs, leurs ambitions pour notre pays.

Les acteurs de la société civile, porteurs de l'expression collective des citoyens, comptent bien s'inscrire dans ces débats essentiels à la vitalité de notre démocratie représentative et participative.

S'appuyer sur l'expertise de l'APF, actrice de la société civile

L'élection à un mandat politique ne se réduit pas à un contrat entre les électeurs et l'élu. Ce dernier doit aussi engager des réflexions et s'appuyer sur les expertises

des organisations collectives de la société civile, porteuses – elles aussi – de l'intérêt général.

Dans ce cadre, l'APF, mouvement représentatif de personnes en situation de handicap et de leur famille, a la légitimité d'apporter sa contribution à ce débat national et d'interpeller les candidats pour qu'ils portent « l'ambition d'une société ouverte à tous ».

En 2010, notre association a rédigé son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous! », recueil des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leur famille dans tous les domaines de la vie. Un plaidoyer qui dénonce aussi les préjugés à leur égard. Un plaidoyer qui propose des leviers et des actions pour construire cette société ouverte à tous.

Un plaidoyer pour connaître les difficultés, les préjugés et les solutions

Ce plaidoyer a été diffusé largement à tous les responsables politiques et administratifs de ce pays: aucun d'eux ne peut aujourd'hui faire part de sa méconnaissance des préoccupations des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Assez de discours compassionnels!

Aujourd'hui, les millions de personnes en situation de handicap, leur famille, leurs proches, les professionnels qui les accompagnent, ne supportent plus les discours compassionnels et généralistes. Et pire encore, l'oubli ou l'exclusion de 10% de la population en occultant leurs préoccupations à l'occasion de débats publics ou dans les médias.

2012

FRATERNITÉ

En 2012, l'APF demande aux candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives de signer son « Pacte pour une société ouverte à tous ! » et de prendre 12 engagements républicains dans ce sens. Ce pacte doit se concrétiser par l'inscription des objectifs et actions présentés dans ce document dans l'agenda politique dès 2012.

12 engagements pour une politique inclusive

Ces 12 engagements sont fondamentaux: ils constituent la base incontournable pour toute politique qui veut s'appuyer sur « le vivre ensemble », sans exclusion, c'est-à-dire pour toute politique inclusive! Ils portent des objectifs et des actions qui nous concernent tous et rejoignent les préoccupations de chaque citoyen en situation de handicap ou valide.

Ces 12 engagements représentent un investissement social et économique pour notre société dans une approche de développement durable, vitale pour les générations futures.

Ce « Pacte pour une société ouverte à tous ! » s'appuie sur les droits de l'homme et sur nos valeurs républicaines: Liberté, Égalité, Fraternité.

Tous les citoyens sont donc invités à soutenir ce pacte, notre ambition.

Jean-Marie Barbier,
Président de l'APF

Soutenez le Pacte APF 2012 pour une société ouverte à tous ! En le signant sur www.apf.asso.fr

Signer le pacte APF 2012, c'est dire:

Oui à la Liberté = un environnement sans obstacles, pour tous!

Oui à l'Égalité = une vie sociale et citoyenne pour tous!

Oui à la Fraternité = une solidarité pour tous, avec tous!

Signer le pacte APF 2012, c'est soutenir 12 engagements pour parvenir à une société ouverte à tous :

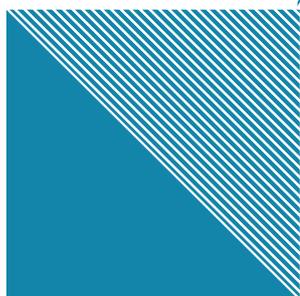
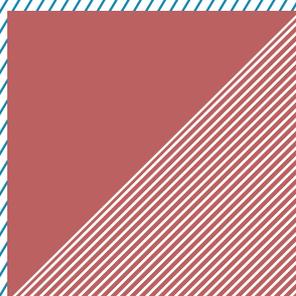
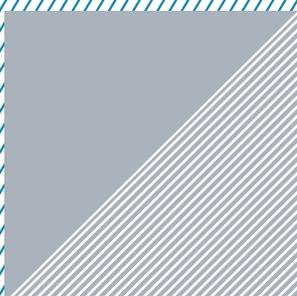
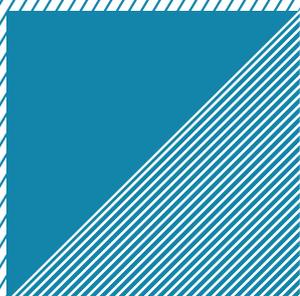
- **Engagement 1 :** Une « France accessible » dès 2015
- **Engagement 2 :** Des espaces, des services et des produits conçus pour tous !
- **Engagement 3 :** Des transports et une voirie accessibles dans tous les territoires
- **Engagement 4 :** Le libre choix des biens et des services
- **Engagement 5 :** L'accès à une éducation inclusive
- **Engagement 6 :** L'égalité dans l'emploi
- **Engagement 7 :** La possibilité d'exercer ses droits
- **Engagement 8 :** Une vie affective, sentimentale et sexuelle pour tous !
- **Engagement 9 :** Le droit à des ressources suffisantes
- **Engagement 10 :** L'accès aux soins pour tous, sur tout le territoire
- **Engagement 11 :** La reconnaissance du « risque autonomie »
- **Engagement 12 :** De nouveaux droits pour les aidants familiaux et les proches

Signer le pacte APF 2012, c'est demander au président de la République et aux députés élus de concrétiser ces engagements par des actions inscrites dès 2012 dans l'agenda des priorités politiques.

PACTE APF 2012

POUR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS !

12 engagements républicains



LIBERTÉ

UN ENVIRONNEMENT SANS OBSTACLES, POUR TOUS !

L'ambition de créer un environnement sans obstacles constitue un réel enjeu de société et de développement durable en termes d'adaptation et de conception universelle pour une société ouverte à tous, qui garantit à chacun la qualité et le choix de son mode de vie.

Au-delà des personnes vivant des situations de handicap, cet enjeu concerne tout le monde : personnes âgées, personnes avec des difficultés d'audition, de vision ou de compréhension, accidentés temporaires, parents avec poussettes, livreurs ou manutentionnaires, voyageurs avec valises... Cette ambition impose d'interdire tout principe de dérogations dans les constructions neuves.

Engagement 1

Une « France accessible » dès 2015

OBJECTIF : Concrétiser l'accès à tout pour tous quels que soient les espaces de vie : espaces publics, cheminements, bâtiments publics et privés, d'habitation, scolaires, de travail, de loisirs, de santé, de culte, commerces, réunions et débats publics, dispositifs de vote...

ACTION PRIORITAIRE : Adopter un plan pluriannuel d'investissement

« accessibilité universelle » pour mettre en accessibilité tous les bâtiments publics et privés existants ; ce plan devra notamment comporter des

dispositifs d'incitation aux petites communes, aux petits commerces, et à certaines branches professionnelles (tourisme par exemple), des dispositifs de formation de tous les acteurs, ainsi que des dispositifs de sanctions.

91% de la population considère que l'accessibilité est un enjeu de société qui concerne tout le monde et sur lequel il faut investir

IFOP – APF septembre 2011

Engagement 2

Des espaces, des services et des produits conçus pour tous !

OBJECTIF : Généraliser l'approche de la conception universelle pour penser, dès l'origine, l'ensemble des produits, des services, des espaces et des outils d'information et de communication, et avec une facilité et une qualité d'usage pour tous.

ACTION PRIORITAIRE : Créer une Agence nationale à l'accessibilité et à la conception universelle pour disposer, en un seul lieu identifié par tous les maîtres d'ouvrage et d'œuvre, d'un centre de ressources : information ; espace d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques ; promotion, suivi et contrôle des dispositifs publics ; élaboration et coordination des normes et des standards ; gestion d'une caisse de financements publics.

1 Français sur 3 a souvent rencontré des difficultés d'accessibilité

IFOP – APF septembre 2011

Engagement 3

Des transports et une voirie accessibles dans tous les territoires

OBJECTIF : Organiser une chaîne d'accessibilité ininterrompue du déplacement (transports publics et voirie) en coordination avec tous les acteurs pour permettre à toute personne, quels que soient ses capacités de mobilité et son lieu de vie (espaces ruraux et urbains) de se déplacer librement.

ACTION PRIORITAIRE : Imposer et faire respecter les mises aux normes de tous les moyens de transports publics et des aménagements de voirie pour rendre accessibles les bus et autobus urbains et interurbains, de tourisme, scolaires et les transports ferroviaires, aériens, maritimes, ainsi que les gares, les quais et la voirie, avec une capacité d'accueil plus importante et dans les mêmes conditions de prestations et de services que tout un chacun.

5,2 millions de Français de plus de 20 ans et plus déclarent être gênés dans leurs déplacements en raison d'un handicap

DREES – Etudes et résultats n° 305 / 2004

Engagement 4

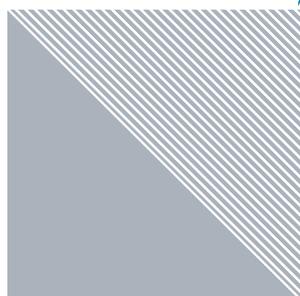
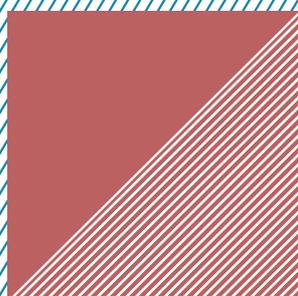
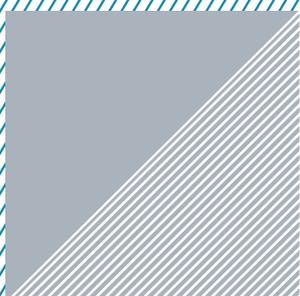
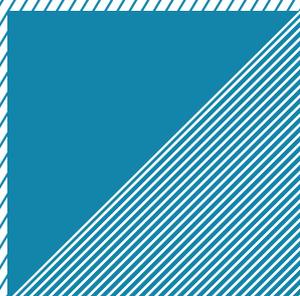
Le libre choix des biens et des services

OBJECTIF : Garantir un réel accès aux biens et services pour permettre à chacun d'exercer son libre choix, en prenant en compte les besoins spécifiques de tous les publics en termes d'accueil, d'information, de communication.

Le handicap, 1^{re} cause de discrimination en France à égalité avec l'origine ethnique

IFOP – APF mai 2005

ACTION PRIORITAIRE : Renforcer les droits des consommateurs, usagers ou clients pour porter et développer collectivement des actions de conciliation ou juridiques assorties de sanctions afin de combattre toute discrimination fondée sur le handicap, l'âge ou la maladie constatée à l'égard des personnes.



ÉGALITÉ

UNE VIE SOCIALE ET CITOYENNE POUR TOUS !

L'ambition de participer pleinement à la vie sociale et citoyenne est le socle de la reconnaissance de toute personne comme membre à part entière d'une société.

Cette participation sociale et citoyenne est essentielle au « vivre ensemble » notamment à l'école, au travail, dans l'exercice de ses droits.

Engagement 5 L'accès à une éducation inclusive

OBJECTIF : Garantir une éducation, une scolarité et une formation de qualité à tous les enfants et à tous les jeunes en situation de handicap pour leur permettre d'être avec tous les enfants et les jeunes de leur âge, en portant une attention particulière et en organisant une réponse adaptée aux personnes ayant des besoins spécifiques et/ou complexes.

ACTION PRIORITAIRE : Mettre en place, dès la rentrée scolaire et universitaire, un dispositif de soutien à tout enseignant qui accueille un enfant ou un jeune ayant des besoins spécifiques en mobilisant les moyens adéquats et pérennes pour garantir à tout enseignant de disposer des appuis humains et techniques nécessaires, d'une formation adaptée, des outils pédagogiques adaptés et de la possibilité de s'appuyer, le cas échéant, sur des établissements et services médico-sociaux.

20 000 enfants en situation de handicap sont totalement exclus de toute scolarisation

Rapport Paul Blanc mai 2011

Engagement 6 L'égalité dans l'emploi

OBJECTIF : Renforcer l'accès à l'emploi, garantir le maintien dans l'emploi et la vie au travail des personnes en situation de handicap pour assurer un égal accès à la vie professionnelle à tous, quel que soit le milieu de travail.

ACTION PRIORITAIRE : Activer, harmoniser et coordonner l'ensemble des dispositifs existants afin de les optimiser dans le cadre d'un réel pilotage et d'une concertation permanente des politiques publiques de formation et d'emploi au plan national, régional et local pour permettre l'égalité de traitement des personnes en situation de handicap par la mobilisation des acteurs concernés et l'effectivité du droit aux mesures appropriées.

19,3 % : Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois plus important que celui de la population valide

Ministère de l'emploi – DARES 2007

Engagement 7 La possibilité d'exercer ses droits

OBJECTIF : Faciliter et rendre égal l'accès à tous les droits communs ou spécifiques pour permettre à chacun d'exercer sa citoyenneté et ses propres droits de manière simple par soi-même, sa famille ou son entourage.

79 046 demandes ont été reçues par le Médiateur de la République en 2010

Rapport annuel du Médiateur de la République 2010

ACTION PRIORITAIRE : Disposer sur tout le territoire de services publics d'information de proximité sur tous les droits des citoyens, communs ou spécifiques, pour garantir à tous la connaissance et l'effectivité des droits, et veiller à la formation des professionnels pour prendre en compte les situations spécifiques, voire complexes.

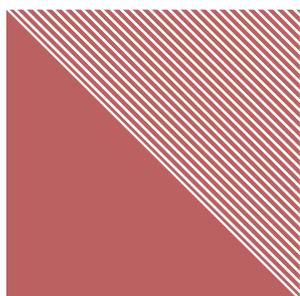
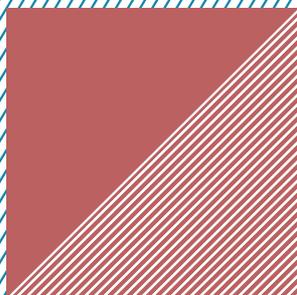
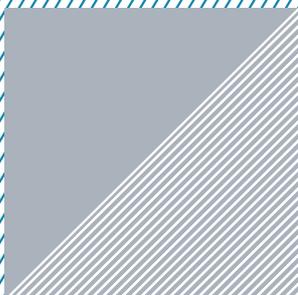
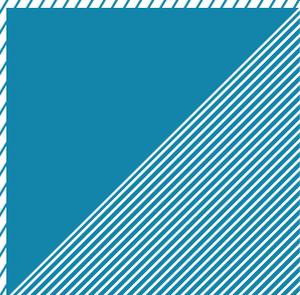
Engagement 8 Une vie affective, sentimentale et sexuelle pour tous !

OBJECTIF : Permettre aux personnes en situation de handicap d'exprimer leurs aspirations, d'exercer leur droit à une vie affective, sentimentale et sexuelle et en garantir le respect pour assurer leur droit au libre choix, à l'autodétermination et à l'intimité dans ce domaine quels que soient leur mode et leur lieu de vie.

61% des Français estiment que les personnes en situation de handicap n'ont pas de vie sexuelle

IFOP – APF mai 2006

ACTION PRIORITAIRE : Faire évoluer la réglementation pour créer des services d'accompagnement sexuel faisant appel à des assistants sexuels formés pour les personnes ayant des difficultés dans ce domaine et organiser le débat public sur ce sujet avec tous les acteurs concernés.



FRATERNITÉ

UNE SOLIDARITE POUR TOUS, AVEC TOUS !

L'ambition d'organiser une solidarité nationale publique pour tous garantit à chacun le respect de ses droits les plus fondamentaux: des ressources suffisantes pour vivre, un accès effectif aux soins et à la prévention, une pleine autonomie.

Cette solidarité nationale publique est primordiale. La solidarité familiale ou celle des proches doit être soutenue sans toutefois s'y substituer.

Engagement 9

Le droit à des ressources suffisantes

OBJECTIF : Créer un revenu d'existence au moins égal au SMIC brut pour garantir des ressources vitales à toutes les personnes ne pouvant pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, indépendantes des ressources du foyer.

ACTION PRIORITAIRE : Engager dès 2012 un plan pluriannuel de revalorisation des ressources et définir un calendrier pour la création de ce revenu d'existence pour combattre toutes les formes de pauvreté et de précarité.

8,2 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté dont plus de 1 million de personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante

INSEE – Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009 et DREES mars 2011

Engagement 10

L'accès aux soins pour tous, sur tout le territoire

OBJECTIF : Permettre l'accès à des soins de qualité et adaptés pour tous et supprimer toute discrimination liée aux ressources.

ACTION PRIORITAIRE : Supprimer toute franchise médicale et garantir un accès élargi à la couverture maladie universelle complémentaire pour garantir l'égal accès aux soins de toute personne, quelles que soient ses ressources.

26% de Français ont dû renoncer ces dernières années à des soins médicaux ou à l'achat de médicaments à cause de leur coût

Viaoice-CISS octobre 2010

Engagement 11

La reconnaissance du « risque autonomie »

OBJECTIF : Reconnaître le « risque autonomie » de sécurité sociale, quels que soient l'âge et l'origine de la perte d'autonomie afin de couvrir intégralement tous les frais liés aux besoins d'aide à l'autonomie : aides humaines, aides techniques, aménagement du logement ou du véhicule, accès aux services et établissements...

La catégorie de population la plus à risque de limitation de son autonomie, au-delà de 75 ans, passera de 8 % de la population totale aujourd'hui à 9,1 % dans dix ans et à

16,6 % en 2050

CNSA – Rapport 2010

ACTION PRIORITAIRE : Engager dès 2012 une concertation avec toutes les organisations concernées dans le secteur du handicap et des personnes âgées et définir un calendrier pour construire la création de ce nouveau risque.

Engagement 12

De nouveaux droits pour les aidants familiaux et les proches

OBJECTIF : Garantir à tous les proches (parents, conjoints, enfants, fratrie, voisins...) la reconnaissance spécifique de nouveaux droits lorsqu'ils sont aidants : aides financières, droits sociaux, formations, accès à des dispositifs de répit et/ou de soutien... pour procurer le soutien nécessaire à l'aide quotidienne et non professionnelle apportée à une personne en situation de handicap, quel que soit l'âge.

8,3 millions de Français sont estimés être des aidants familiaux

DREES – Enquête Handicap-Santé sur les Aidants Informels 2010

ACTION PRIORITAIRE : Mettre en place un programme « soutien aux aidants familiaux et proches » pour permettre à chaque aidant familial ou proche

de bénéficier d'une « dotation financière » et/ou de services en nature, qu'il pourra utiliser sous différentes formes, et établis selon ses besoins et ceux de la personne en situation de handicap.

Présentation de l'Association des Paralysés de France

L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille qui rassemble 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 12 000 salariés.

L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture...

L'APF sur Internet

Le site de l'APF	www.apf.asso.fr
Le blog politique de l'APF	www.reflexe-handicap.org
Le blog juridique	vos-droits.apf.asso.fr
Le blog de l'accessibilité universelle	accessibilite-universelle.apf.asso.fr
Le blog du magazine Faire Face	www.faire-face.fr
L'APF sur Facebook	www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance
L'APF sur Twitter	www.twitter.com/apfhandicap

Contacts

Présidence de l'APF, 17 Bd Auguste Blanqui, 75013 Paris
01 40 78 69 00
presidence@apf.asso.fr



L'APF en région ou en département :